

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



UN LIBRARY

JUN 6 1972

COLLECTION

Distr.  
GENERALE  
T/PV.1399  
5 juin 1972  
FRANCAIS

---

Trente-neuvième session

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISoire DE LA MILLE TROIS CENT  
QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège à New York,  
le lundi 5 juin 1972, à 10 h 30.

Président : M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique)

- Examen des rapports annuels des autorités administrantes sur l'administration des territoires sous tutelle pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1971
- b) Nouvelle-Guinée (suite)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être soumises dans l'une des deux langues de travail du Conseil (anglais ou français) et adressées en double exemplaire, dans un délai de trois jours ouvrables, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Service des conférences, bureau LX-2332. Les rectifications reçues seront publiées sous forme de rectificatif.

LE PRESENT COMPTE RENDU AYANT ETE DISTRIBUE LE 6 JUIN 1972, LA DATE LIMITE POUR L'ACCEPTATION DES RECTIFICATIONS SERA LE 9 JUIN 1972.

Les délégations sont priées de bien vouloir faciliter la tâche du Secrétariat en observant strictement ce délai.

EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS DES AUTORITES ADMINISTRANTES SUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES SOUS TUTELLE POUR L'ANNEE QUI S'EST TERMINEE LE 30 JUIN 1971 :

b) NOUVELLE-GUINEE (T/1733 et Add.1; T/L.1171) (suite)

Sur l'invitation du Président, M. Stanley Pearsall, Représentant spécial; les Conseillers spéciaux, M. Gavera Rea, M. Parao et M. Simon Kaumi; et MM. Aryubi et Psoncak, membres de la Mission de visite des Nations Unies chargée d'observer les élections à la Chambre d'assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée en 1972, prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant commencer la discussion générale sur le Papua-Nouvelle-Guinée.

M. HINCHCLIFFE (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Cette année, le Conseil est encore une fois saisi d'un nombre impressionnant de documents concernant le Territoire en plus du document de travail établi par le Secrétariat et du rapport annuel détaillé, accompagné de son supplément, présenté par l'Autorité administrante. Il y a les déclarations très documentées faites par le Représentant spécial et les trois Conseillers spéciaux, ainsi que les réponses qu'ils ont données aux questions qui leur ont été posées la semaine dernière. A tout cela, il faut ajouter le rapport de la Mission chargée d'observer les élections au Papua-Nouvelle-Guinée.

Ma délégation voudrait tout d'abord féliciter tous les membres de la Mission de leur travail et de la clarté de leur rapport. Vous avez, Monsieur le Président, parlé en termes élogieux du rôle joué par le représentant du Royaume-Uni membre de la Mission, sir Derek Jakeway. Sur votre demande, ma délégation a transmis à Sir Derek les aimables paroles que vous avez eues à son endroit et, en son nom, j'aimerais vous transmettre ses remerciements. Je sais qu'il regrette de ne pas pouvoir participer à la discussion du rapport de la Mission. Toutefois, étant donné votre présence et celle des deux autres membres, la Mission est bien représentée. A cet égard, ma délégation voudrait souhaiter une très chaleureuse bienvenue à M. Aryubi et à M. Psoncak, dont les contributions aux débats du Conseil seront, j'en suis persuadé, constructives et utiles. Je me permettrai d'ajouter que sir Derek Jakeway m'a dit qu'il avait beaucoup aimé travailler au sein d'une équipe où régnait une telle entente.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Indubitablement, les élections générales dans le Territoire ont été le grand événement au Papua-Nouvelle-Guinée depuis la trente-huitième session. Il ressort clairement du rapport de la Mission de visite que le succès des élections était dû aux efforts déployés par l'administration. La Mission de visite a dit que les dispositions prises par l'Autorité administrante pour les élections avaient été complètes, détaillées et équitables. Ma délégation fait sienne cette opinion et voudrait donc féliciter tous les intéressés du succès qui a couronné leurs efforts. Bien qu'il soit peut-être injuste d'appeler une attention spéciale sur une personne donnée, ma délégation voudrait profiter de la présence de M. Kaumi, fonctionnaire responsable des élections, pour le féliciter de la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités.

Si le rapport de la Mission de visite est, dans l'ensemble, flatteur pour l'Autorité administrante, il contient également quelques critiques et nombre de recommandations utiles. M. Kaumi a été le premier à reconnaître que ces recommandations et critiques étaient constructives et équitables. Ma délégation se félicite de l'assurance qu'il a donnée que, comme plusieurs recommandations de la Mission sont conformes à sa façon de penser, ses collègues et lui-même les prendront en considération lors de l'examen des lois qui seront présentées à la Chambre d'assemblée soit pour remédier aux défauts, soit pour mettre en oeuvre certaines suggestions de la Mission de visite.

Etant donné la valeur du facteur temps et comme nous avons beaucoup à faire, ma délégation n'a pas l'intention de traiter longuement des diverses recommandations faites par la Mission de visite. D'une façon générale, nous estimons qu'elles sont raisonnables et constructives. Nous avons cependant quelques observations à faire. Ma délégation sait, en raison de sa propre expérience dans des territoires d'outre-mer, combien il est difficile d'établir des listes électorales précises dans un pays comme le Papua-Nouvelle-Guinée, au relief aussi tourmenté et à la population aussi dispersée. Néanmoins, compte tenu des commentaires de la Mission de visite, ma délégation espère que le Département de M. Kaumi donnera la priorité à l'amélioration du système actuel. A ce propos, ma délégation se félicite de ce qu'il a dit quant à la priorité qui sera accordée à cette question.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Avec tout le respect dû à M. Kaumi, je dois dire que les arguments avancés par lui en faveur du vote obligatoire dans le Territoire n'ont pas du tout convaincu ma délégation; là, nous sommes d'accord avec la Mission de visite. Il semble à ma délégation que toute tentative de forcer les habitants du Territoire à voter serait, compte tenu des difficultés pratiques à surmonter, disproportionnée par rapport aux résultats qui pourront être atteints; ce serait donc inutile. Ma délégation n'estime pas non plus que la meilleure réponse au boycottage du processus électoral de la part de certains éléments dans le Territoire soit un système de vote obligatoire. Quiconque est décidé à boycotter une élection peut aisément le faire, même s'il est amené de force jusqu'à l'isoloir, grâce à des méthodes très simples : rendre un bulletin de vote nul ou s'assurer, de quelque autre manière, que son vote ne sera pas valide. La réponse au boycottage est certainement la persuasion et l'exemple - la persuasion par le Gouvernement grâce au programme d'éducation politique, l'exemple donné par l'immense majorité des habitants du Territoire qui, à en juger par les élections de 1972, désirent vivement prendre part aux processus démocratiques. La persuasion et l'exemple sont sûrement plus efficaces que la contrainte lorsqu'une opposition est fondée exclusivement sur des sentiments superstitieux primitifs tels que ceux qui caractérisent le culte du cargo dont a parlé M. Kaumi.

Je voudrais faire une dernière observation sur les diverses suggestions de la Mission de visite. Ma délégation appuie entièrement la recommandation figurant au paragraphe 169 du rapport selon laquelle on pourrait, en se fondant sur l'expérience des élections de 1972 et des élections antérieures, établir un manuel à l'usage des scrutateurs et, en fait, de tous les fonctionnaires amenés à s'occuper d'élections futures. Ma délégation est heureuse que M. Kaumi ait décidé d'examiner cette proposition.

Passant du sujet précis des élections à une question mentionnée par la Mission de visite, ma délégation voudrait faire quelques remarques sur l'éducation politique. La Mission de visite a constaté que des concepts fondamentaux, l'autonomie et l'indépendance par exemple, n'étaient pas clairs pour beaucoup de gens, y compris quelques candidats. M. Parao a également critiqué ce qu'il a décrit comme un système d'éducation politique inadéquat et hâtivement préparé.

M. Hinchliffe, (Royaume-Uni)

Ces arguments ont un certain poids et je suis sûr que la Puissance administrante admettra qu'il y a de bonnes raisons pour dire que le programme d'éducation politique dans le Territoire ne sera pas mis en oeuvre aussi tôt que cela serait souhaitable. Cela dit, il ressort clairement qu'au cours des deux ou trois dernières années, l'administration a beaucoup fait pour rattraper le temps perdu et a consacré une somme d'efforts considérable à faire en sorte que les procédures politiques fondamentales de la démocratie soient comprises par le plus grand nombre dans toutes les parties du Territoire. Le Conseil de tutelle, lors de sa trente-huitième session, a complimenté l'autorité administrante pour les efforts qu'elle a déployés dans cette direction et la Mission de visite a été impressionnée par l'intérêt très vif porté aux questions politiques d'un bout à l'autre du Territoire, cela étant décrit comme étant un "phénomène nouveau". Lors de la présente session, le représentant spécial a décrit en détail les intentions du gouvernement quant à l'intensification de son programme d'éducation politique et il a expliqué comment la portée de ce programme sera élargie et comment il sera conduit, sur le terrain, par des fonctionnaires spécialement qualifiés à cette fin. Ma délégation soutient sans réserves ces efforts et elle est certaine que ceux-ci seront couronnés d'un succès mérité.

J'en viens maintenant à l'évolution constitutionnelle. Par suite des élections, le Papua-Nouvelle Guinée a maintenant, pour la première fois, une législature composée presque entièrement d'autochtones; sur 100 sièges, 88 sont occupés par des Papuans-Néo-Guinéens et le contingent des expatriés à la Chambre est tombé de 27 à 9. D'après le système ministériel nouvellement adopté, les ministres de la coalition nationale au pouvoir, en tant que partie de l'exécutif élu, forment et mettent en oeuvre une politique couvrant un grand nombre des activités gouvernementales. Au fur et à mesure que les pouvoirs ministériels augmentaient, les responsabilités des fonctionnaires à la Chambre diminuaient. Le Conseil exécutif de l'administrateur, dont 10 des 17 membres viennent du Ministère désigné par le gouvernement, est, dans son essence, un cabinet embryonnaire dont les membres ministériels, en pratique sinon officiellement, sont responsables de leur action devant la Chambre d'assemblée. Le représentant spécial a dit que

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

la situation qui s'est dégagée à la suite de ces élections était intérimaire par nature - le dernier stage préparatoire avant l'autonomie interne.

Ainsi, au sens constitutionnel pour le moins, le Papua-Nouvelle Guinée est bien engagé sur la voie de l'autonomie. Qu'en est-il du calendrier de ces événements? A en juger par les buts et les objectifs des différents partis politiques, tels qu'ils apparaissent dans le rapport de la Mission de visite, et à en juger par les déclarations que nous avons entendues, il y a trois écoles de pensée principales sur le Territoire. A une extrémité, nous trouvons l'expression du désir d'aboutir immédiatement à l'autonomie, et ce désir était l'une des plates-formes électorales avancées dans le programme du Pangu Pati. A l'autre bout, tout du moins en ce qui concerne un parti politique organisé, se trouvent les opinions exprimées par le représentant du parti principal et dont le programme ne donne pas une haute priorité à l'autonomie. Entre les deux, nous trouvons les opinions d'autres partis politiques représentés à la Chambre d'assemblée, y compris les deux autres membres principaux de la coalition nationale, le Parti national néo-guinéen et le People's Progress Party. M. Rea a dit qu'en rejoignant la coalition dominée par son parti, le People's Progress Party et le Parti national néo-guinéen avaient souscrit à la doctrine de l'autonomie immédiate. Cela se peut, mais aucun parti, pour autant que ma délégation ait pu l'établir, n'a présenté cette plate-forme au moment des élections, et ma délégation prend note du fait qu'à ce sujet, si l'on en croit le rapport de la Mission de visite, le People's Progressive Party a déclaré précisément qu'il ne se préoccupait pas du calendrier de l'autonomie. Il est aussi significatif de voir que le principal parti d'opposition qui a le plus grand nombre de sièges à la Chambre d'assemblée, a pris la peine de souligner, durant sa campagne électorale, qu'il n'était pas en faveur d'une autonomie prématurée. Par conséquent, avec tout le respect qu'elle doit à M. Rea, ma délégation a le sentiment que la coalition dirigée par M. Somare ne peut prétendre qu'elle a mandat de la part de la majorité du peuple du Territoire pour demander une autonomie immédiate.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Comme les membres du Conseil s'en souviendront, ma délégation, lorsqu'elle a posé ses questions la semaine dernière, s'est particulièrement attachée à ce problème, à savoir le rythme selon lequel le Territoire devrait avancer sur la voie de l'autonomie et de l'indépendance. Ce n'était pas là le fruit d'une curiosité déplacée et nous n'avions aucunement l'intention de semer les graines de la dissension entre les partis, ni d'empêcher la législature compétente, la Chambre d'assemblée, de discuter de la question, pour la porter dans cette salle où l'atmosphère est moins politique. Au contraire, ma délégation estime qu'il est important que les vues du peuple du Papua-Nouvelle Guinée, telles qu'elles sont exprimées par ses représentants élus, soient explicitées largement et pleinement afin qu'il n'y ait aucun malentendu quant à ses souhaits et à ses intentions.

Ayant écouté les déclarations et les réponses faites par les conseillers spéciaux, ma délégation estime que les différences sur ce problème sont essentiellement des différences de méthode et de degré plutôt que des différences de principe. Tous les grands partis, pour autant qu'on puisse l'établir, sont partisans de l'autonomie, à plus ou moins brève échéance. Il n'y a pas au Papua-Nouvelle-Guinée de différences fondamentales d'attitude vis-à-vis de l'indépendance et de l'autonomie comme il y en a dans d'autres territoires dépendants tels que par exemple, les Seychelles, où les uns sont partisans de l'indépendance et les autres adoptent un point de vue presque diamétralement opposé. De même, il n'existe pas dans le Territoire sous tutelle un mouvement aussi cohérent et aussi déterminé favorable à un statut séparé pour sa population, comme il existe aux îles Mariannes.

Il est donc juste de dire que seule une minorité des membres de la Chambre d'assemblée a un mandat précis pour défendre l'idée d'une autonomie immédiate et la majorité - sinon en fait, tous les membres de la Chambre, - est manifestement en faveur de l'autodétermination, tout comme l'ensemble du peuple du Territoire. Par conséquent, ce sont les modalités - et le calendrier est l'une d'elles - qu'il faut maintenant mettre au point.

L'autorité administrante, pour sa part, a démontré qu'elle était désireuse d'agir de la sorte. Comme on nous l'a dit, en réponse à la requête de la Chambre d'assemblée précédente, le Gouvernement australien a préparé un programme contenant les différentes mesures à prendre avant l'autonomie. Le Gouvernement australien

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

a dit également que les initiatives à prendre en ce qui concerne une nouvelle évolution constitutionnelle doivent venir du Papua-Nouvelle Guinée et qu'il n'imposera pas de changements constitutionnels sans tenir compte des désirs du peuple.

La prochaine initiative appartient donc aux dirigeants de la coalition nationale. Je suis sûr, d'après ce qu'ils nous ont dit, que M. Rea et ses collègues ne perdront pas leur temps s'ils acceptent l'invitation qui leur est faite de venir parler à Canberra au sujet du processus vers l'autonomie. Depuis un certain temps, on accepte largement l'idée que l'autonomie sera atteinte au cours de la présente Chambre d'assemblée, c'est-à-dire de 1972 à 1976, la pleine indépendance venant entre 1976 et 1980. Bien que la Puissance administrante, très justement, ait toujours refusé de donner des dates précises, nous savons qu'en gros, ce calendrier correspond à ses vues. Il se peut très bien que M. Rea et ses collègues estiment que cela doive avoir lieu de préférence assez tôt au cours de la présente Chambre d'assemblée.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Ma délégation voit d'un oeil très favorable le désir du Pangu Pati et de ses membres de prendre en main le contrôle de leur destin le plus tôt possible. Toutefois, nous demandons instamment aux chefs de la coalition nationale de faire en sorte de s'assurer que le calendrier pour la progression constitutionnelle est en accord avec les vœux de tous les secteurs de la population. M. Parao a dit que son parti préférerait que l'autonomie soit octroyée après la réunion de la quatrième Chambre d'assemblée. Comme le parti uni détient 44 sièges dans la présente Chambre, son point de vue devrait être traité avec une grande considération et on devrait en tenir totalement compte dans la formulation d'une politique.

La délégation exprime également l'espoir que la puissance administrante continuera à conserver sa souplesse actuelle en ce qui concerne le rythme de la progression constitutionnelle, et s'il est évident que, pour une raison ou une autre, une mesure totale d'autonomie n'est pas envisageable dans les quatre ans à venir - et ma délégation, je me hâte de le dire, ne partage pas ce point de vue - nous espérons qu'alors, si cela doit arriver, le Gouvernement australien sera prêt à modifier son propre calendrier.

Je voudrais à ce stade dire un mot à M. Rea. Je suis heureux de noter, à partir de la réponse fournie à une question posée par ma délégation, que lui, parlant à titre personnel, considère que ce devrait être un comité composé de tous les partis qui devrait examiner toutes les modifications dans la forme de gouvernement devant être adoptées pour le Territoire. Ma délégation se félicite de cette attitude et espère qu'elle est partagée par ses collègues dans le gouvernement.

La progression vers l'autonomie et l'indépendance peut être annulée si ce n'est pas en tant que pays uni que le Territoire atteint cet objectif. Plusieurs missions de visite ont fait des observations sur les sentiments exprimés dans certaines régions en faveur soit d'une plus grande autonomie locale, soit d'une séparation du Territoire sous tutelle. Ma délégation est tout à fait consciente que la puissance administrante et le gouvernement local connaissent ce problème et se félicite des mesures prises pour encourager un large soutien pour l'unité du Papua-Nouvelle-Guinée. Tandis que la constitution d'un gouvernement central

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

ferme doté d'une armature très forte constitue un objectif extrêmement souhaitable, ma délégation agréée avec les commentaires faits par la mission de visite de 1972 selon lesquels les aspirations pour un plus large contrôle local des affaires locales doivent être considérées avec soin et compréhension par la nouvelle Chambre d'assemblée.

Tandis que le pays approche de l'autonomie, il est important que tous les secteurs de la population comprennent clairement ce qui se passe à Port Moresby. J'ai déjà fait quelques observations sur la question plus large de l'éducation politique, mais ce ne sont pas seulement des principes généraux de politique qui devraient être diffusés et bien compris et il faudrait également expliquer la position des principaux partis politiques à l'égard des problèmes du Territoire. J'espère par conséquent que le nouveau gouvernement, maintenant que l'élection est terminée, n'interdira pas aux partis politiques qui ne partageaient pas nécessairement son point de vue de faire connaître de temps en temps leur propre point de vue à la radio. Je remarque que M. Rea n'a pas été en mesure de fournir une réponse claire à la question que je lui ai posée à ce sujet, mais j'espère que son gouvernement donnera à la question une attention particulière et favorable.

J'en viens maintenant au sujet de l'indigénisation. Il est tentant de considérer le problème de l'indigénisation dans les deux territoires sous tutelle comme un tout et de chercher à définir un ensemble unique de conclusions à partir des progrès faits en Micronésie et de ceux faits au Papua-Nouvelle-Guinée. Il y a certainement des éléments communs. Dans les deux territoires, la politique et la pratique de l'administration consistent à hâter dans la mesure du possible le remplacement des fonctionnaires expatriés par des autochtones. Dans les deux territoires des progrès considérables ont été faits dans ce sens. Dans la mesure où le Papua-Nouvelle-Guinée est concerné, ma délégation n'a qu'à se reporter au livre blanc sur l'indigénisation et la formation accélérées et aux dispositions des différents projets de formation professionnelle et d'incitation à une rapide indigénisation à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé pour être convaincue que l'administration presse le mouvement, motivée ou'elle est par le sentiment louable de l'urgence.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Mais là s'arrêtent les principales similitudes entre ces deux territoires. Selon ma délégation, il existe au Papua-Nouvelle-Guinée trois complications principales affectant l'indigénisation qui n'existent pas d'une manière remarquable en Micronésie. Tout d'abord, une partie importante de la population, comme l'a souligné l'un des conseillers spéciaux, pense que l'indigénisation intervient à un rythme trop rapide et que si elle n'est pas ralentie les intérêts du Territoire en souffriront.

En second lieu - et ici encore je pense à ce que nous a dit M. Parao - existe une difficulté supplémentaire, consistant en ce que la plupart des employés indigènes viennent des deux principales régions du Territoire, ce qui a pour conséquence une sous-représentation des districts les moins développés dans la fonction publique.

La troisième complication consiste en ce que l'association représentant le personnel expatrié de la fonction publique, dont certains membres se sont dévoués pendant plusieurs années au service du Territoire et sont naturellement inquiets au sujet de leur propre avenir, n'a pas pu se mettre d'accord avec la Commission de la fonction publique sur la manière dont la situation et les perspectives d'avenir de ses membres peuvent être sauvegardées.

Toutes ces difficultés sont réelles et ma délégation note que la Puissance administrante est tout à fait consciente des problèmes qu'elles présentent. Pour parler en premier lieu du rythme d'indigénisation, M. Rea a dit au Conseil qu'il ne partage pas l'opinion de M. Parao sur celui-ci et il espère que l'indigénisation sera accélérée. Etant donné qu'il est un représentant du gouvernement de coalition au pouvoir, ma délégation pense que c'est à lui et à ses collègues qu'il appartient principalement de hâter le mouvement, en association avec la Puissance administrante, pour que le rythme adopté satisfasse les intérêts et les besoins du Territoire. Ce faisant - et, espérons-le, en démontrant de quelle manière efficace les autochtones peuvent gérer leur propre législature et aussi leur propre fonction publique - il sera en mesure de démontrer à ceux qui plaident pour un ralentissement de l'indigénisation que leurs craintes concernant l'efficacité de l'administration de leur pays sont mal fondées.

Mais, ainsi que je l'ai fait remarquer, ce ne sont pas seulement les craintes de M. Parao et de ceux qui pensent comme lui qu'on devrait garder présentes à l'esprit et c'est ici qu'intervient la troisième de ces difficultés dont je parlais. Je suis certain que M. Rea reconnaît que les fonctionnaires expatriés peuvent encore fournir au Territoire, à la fois maintenant et dans un avenir prévisible, des services valables. Si le Papua-Nouvelle-Guinée autonome doit conserver les services des experts expatriés, cela implique que ceux-ci doivent pouvoir penser qu'ils effectueront là une carrière intéressante. Lorsque, comme résultat de l'indigénisation, leurs fonctions seront terminées, ce terme devrait intervenir sur la base d'une compensation équitable. Si, par contre, on peut leur trouver un emploi approprié ailleurs, ce cas aussi devra alors être pris en considération.

Je suis conscient que la fonction publique reste, en dernier ressort, de la responsabilité de la puissance administrante, bien que de larges pouvoirs dans ce domaine aient été conférés à la Commission de la Fonction publique du Papua-Nouvelle-Guinée. Ma délégation espère donc qu'en mettant en oeuvre une indigénisation accélérée, aucune des parties intéressées ne négligera ou ne sous-estimera les inquiétudes légitimes des fonctionnaires expatriés et que toutes les traiteront avec la sympathie et la considération qu'elles méritent.

Je n'ai pas l'intention de faire de commentaires sur la deuxième des difficultés que j'ai mentionnées : la manière de conjuguer l'efficacité avec une distribution géographique équitable des postes entre toutes les parties du Territoires. Ma délégation a remarqué, d'après ce qu'a dit le représentant spécial, que cette question est maintenant à l'étude, et nous attendrons donc avec impatience notre quarantième session pour en savoir davantage.

M. Hinchcliffe, (Royaume-Uni)

Le Représentant spécial a attiré l'attention du Conseil sur ce qu'il a décrit comme étant un pas vers le bas de l'économie du Territoire. Il a indiqué que la cause principale de cette baisse était due à une réduction des revenus provenant de l'exportation de produits agricoles à la suite d'une chute des prix sur le marché mondial. Cependant, il ressort clairement du Rapport annuel que le facteur principal est une baisse très nette de la production agricole, notamment des noix de coco, du caoutchouc et du cacao. De toutes les récoltes principales, seul le café a marqué une augmentation. Ma délégation a remarqué que la baisse des revenus provenant des exportations agricoles atteindra probablement en 1972-1973 la somme de 21 millions de dollars par rapport aux objectifs fixés par le plan de développement quinquennal. C'est là une évolution décevante, et bien que ses causes soient principalement en dehors du contrôle de l'administration, ma délégation espère qu'un grand effort sera fait pour accroître et diversifier la production agricole et que des objectifs plus réalistes seront fixés pour les revenus à retirer des exportations agricoles dans le nouveau plan de développement quinquennal.

Ma délégation est heureuse de noter que la production de cuivre à Bougainville a commencé avant la date prévue et que déjà des contrats de vente sont en voie d'être conclus avec trois pays, aux termes desquels les quinze premières années de production seront absorbées. Les revenus provenant de ce projet, qui seront touchés un peu plus tôt qu'il n'avait été primitivement prévu, devraient, dans une certaine mesure en tout cas, aider à compenser les déficits dans d'autres domaines pour arriver aux objectifs prévus dans le plan de développement quinquennal actuel.

A des sessions antérieures, le Conseil avait fait part des craintes qu'il avait en raison des effets secondaires indésirables possibles du projet relatif au cuivre à Panguna et les membres se souviendront qu'au début, la population locale était très opposée à sa mise en oeuvre. Ma délégation est donc heureuse de constater que beaucoup des difficultés réelles et potentielles ont été surmontées. L'une de celles-ci, le rapatriement de plusieurs milliers d'ouvriers après la fin de la phase initiale de construction, a de toute évidence été surmontée aisément,

M. Hinchcliffe ( Royaume-Uni )

ce qui élimine les craintes que nous avons auparavant de voir le nombre des sans-travail atteindre un haut niveau à Bougainville. Ma délégation espère que l'administration surveillera de près ce qui se passe dans les districts où sont retournés d'anciens ouvriers qui travaillaient à Bougainville, et où ils pourraient avoir de grandes difficultés à trouver un nouvel emploi qui répondrait à leurs compétences techniques et aux salaires qu'ils percevaient lorsqu'ils étaient employés à Bougainville. Il serait décevant d'avoir réussi à éliminer des effets néfastes à Bougainville pour les voir réapparaître dans d'autres districts. Ma délégation est heureuse d'avoir entendu le représentant spécial nous assurer que ce problème ne s'est pas encore posé, mais que l'on est conscient du danger.

Ma délégation est également heureuse de noter que le Projet du cuivre est maintenant largement accepté par la population locale. Bien entendu, ce changement d'attitude est surtout dû aux avantages qui découlent d'un haut niveau d'emploi à de bons salaires et d'autres avantages qu'entraîne la présence de tout grand complexe industriel implanté dans une région auparavant sous développée. La Direction de la compagnie de même que l'administration locale méritent la plus grande partie des éloges pour cette évolution favorable, car leur politique a été d'associer étroitement la population locale à l'entreprise depuis le début, et, malgré bien des découragements, elles ont réglé la plupart des problèmes avec tact et bon sens.

L'une des principales recommandations du Conseil l'an dernier était qu'aucun effort ne devait être épargné pour accroître la participation des autochtones aux problèmes économiques du Territoire. Il y a eu, l'année dernière, des progrès satisfaisants dans ce domaine. C'est la deuxième année de suite que les prêts accordés aux Papuans et aux Nouveaux-Guinéens sont plus importants, à la fois en volume et en quantité, que les fonds avancés aux étrangers. L'événement le plus significatif a été, toutefois, l'achat par la Investment Corporation d'un peu plus de la moitié du capital de la Commonwealth/New Guinea Timber Limited. Comme nous l'a dit le représentant spécial,

c'est la première et la plus importante acquisition faite par la Corporation depuis qu'elle a commencé ses opérations au début de cette année. Il semble, d'après ce qui nous a été dit de cette société, que ce sera là une expérience très profitable d'association entre l'Etat et une entreprise privée.

Ma délégation comprend fort bien le désir de l'administration d'augmenter la mesure dans laquelle la population du Territoire est capable de développer et de gérer ses propres entreprises, afin que le Papua-Nouvelle-Guinée avance vers l'autonomie et l'indépendance sans que son économie soit dominée par des étrangers. Cependant, il y a un revers à la médaille. Le représentant spécial a, dans sa déclaration liminaire, cité un discours du Ministre australien des territoires extérieurs, au cours duquel M. Peacock a réaffirmé la politique de son gouvernement, qui est d'encourager les investissements étrangers au Papua-Nouvelle-Guinée. Il est clair que le Territoire devra, pour son développement futur, attirer des investissements étrangers importants avant l'autonomie et après elle. Il va sans dire que les capitalistes étrangers et les compagnies étrangères sont rarement poussés par des sentiments philanthropiques. Ils ne peuvent pas oublier leurs actionnaires et pour être encouragés à investir au Papua-Nouvelle-Guinée, il faut qu'il leur soit démontré qu'ils ont de bonnes raisons pour placer leur argent dans ce pays. Il est, bien entendu, juste que l'administration s'assure que les droits de la population locale sont pleinement protégés et que les entrepreneurs étrangers et l'exploitent pas. Les règlements régissant les investissements étrangers et les activités des compagnies d'outre-mer, qui, jusqu'à présent ont été élaborés par l'administration et qui, par exemple, prévoient que la population locale doit avoir une part de propriété importante dans les firmes où sont investis des fonds étrangers, sont tout à fait appropriés. Cependant, comme ma délégation l'a souligné l'année dernière, une politique trop protectionniste entraîne des dangers et je suis convaincu que l'administration ne souhaite rien faire qui, tandis que les entreprises locales seraient florissantes, ferait que les investisseurs étrangers seraient attirés ailleurs, au détriment du développement à long terme d'une économie viable.

Dans sa déclaration liminaire, le représentant spécial a rappelé que, l'an dernier il avait exprimé quelques craintes quant aux effets que pourrait avoir sur la production agricole du territoire l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne. Ma délégation est très heureuse d'apprendre du représentant spécial que la Communauté européenne, après avoir discuté de ce problème, l'a résolu d'une manière qui est acceptable pour l'administration du Papua-Nouvelle-Guinée et qui protège pleinement les intérêts spéciaux du Territoire.

Les missions de visite successives ont souligné l'importance qu'il y avait à surmonter les problèmes fonciers compliqués existant dans le Territoire du Papua-Nouvelle-Guinée. De l'avis de la mission de 1971, ce problème représentait l'un des obstacles principaux au développement du Territoire, étant donné que jusqu'au moment où les nombreuses difficultés seraient résolues, de grandes superficies de terres inutilisées ne pourraient être rendues productives. A sa trente-huitième session, le Conseil a noté qu'une nouvelle législation foncière qui suivait généralement des lignes approuvées par la mission de visite, a été soumise à la Chambre d'assemblée, et il a exprimé l'espoir que les quatre projets de loi soumis à la Chambre contribueraient à apporter une solution finale au problème.

Le représentant spécial nous a maintenant expliqué pourquoi la Chambre d'assemblée ne s'était pas sentie en mesure de traiter de ces projets de loi, qui ont été ultérieurement retirés. Cela est décevant étant donné l'urgence du problème, plus spécialement à un moment où il semblait qu'une tentative décisive était faite pour le régler. Ma délégation note avec satisfaction, cependant, que le Ministre en chef a annoncé qu'il avait l'intention de s'attaquer en priorité aux questions foncières et qu'il était en train de créer une commission d'enquête chargée de se pencher sur une vaste gamme de questions foncières. Ma délégation espère que les conclusions de la commission seront rapidement traduites en une législation appropriée et qu'à sa quarantième session, le Conseil sera informé que des progrès ont été faits vers la solution de ce problème très ancien.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Les troubles qui ont eu lieu l'an passé dans la péninsule de la Gazelle ont causé du souci à l'autorité administrante, souci partagé par les membres du Conseil. La mort tragique d'un commissaire de district dans la région semble avoir été le résultat direct de frictions dans cette partie du Territoire. Lors de la session du Conseil de l'an dernier, le représentant spécial avait admis franchement qu'il ne percevait aucun signe de solution immédiate du problème de la population tolaie dans la péninsule. Un facteur de complication dans une situation déjà difficile a été porté à l'attention de la mission de 1971 et nous a été pleinement expliqué l'année dernière par le représentant spécial : il s'agit du désir de l'Association Mataungan de soustraire la péninsule de la Gazelle à l'administration du Territoire et de rechercher l'indépendance en tant qu'entité séparée.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Il semble cette année à ma délégation que le problème est plus près d'une solution que cela n'avait paru possible depuis un certain temps. Pour répondre à une question du représentant de la France, le Représentant spécial a déclaré que des efforts étaient faits par la population locale en vue de se réunir autour d'une table de conférences pour démêler les problèmes par la voie du dialogue, au lieu de s'en tenir aux politiques antérieures d'affrontement obstiné. De ces conversations qui ont démarré grâce, semble-t-il, à l'initiative personnelle du Premier Ministre du Territoire, il est résulté la création d'un comité d'enquête comprenant des représentants de toutes les opinions prévalant dans la région, avec la responsabilité principale de trouver une solution permanente au problème qui a trait notamment au Conseil local, qui soulève des controverses. C'est là une étape dont nous nous félicitons. Nous nous félicitons également de constater dans le comportement de l'Association Mataungan un changement d'attitude vis-à-vis du reste du Territoire. Selon la pétition contenue dans le document T/PET.8/36, l'Association Mataungan ne demande plus comme au préalable un statut séparé pour la Péninsule de la Gazelle, mais simplement l'autonomie et l'indépendance pour le Territoire dans son ensemble. Nous pensons que c'est également avec ce but présent à l'esprit que les représentants de l'Association à la Chambre d'Assemblée ont mis leur sort en commun avec celui de la coalition régnante dont ils semblent maintenant partager les buts et objectifs.

Ma délégation est parfaitement consciente du fait qu'au cours de son intervention elle n'a pu traiter de tous les événements qui se déroulent au Papua-Nouvelle-Guinée. Si nous nous sommes abstenus de parler de certains problèmes, c'était non pas parce que nous ne nous y intéressions pas, mais parce que nous manquions de temps, et nous avons pensé qu'il valait mieux concentrer nos efforts sur les événements les plus importants qui se sont déroulés dans le Territoire depuis la trente-huitième session.

Ma délégation a été impressionnée par le fait - et j'espère que je l'ai fait ressortir dans ma déclaration - qu'un progrès important et substantiel est apparu dans les domaines constitutionnel, politique, économique et social dans tout le Territoire, autrement dit dans la plupart des aspects des affaires du Papua-Nouvelle-Guinée qui sont du ressort de ce Conseil.

M. Hinchcliffe (Royaume-Uni)

Nous en sommes très heureux et nous nous en louons; ma délégation espère donc qu'il ny aura aucun ralentissement dans les efforts faits tant par la Puissance administrante que par le Gouvernement nouvellement élu du Papua-Nouvelle-Guinée pour maintenir un rythme du progrès satisfaisant tout en permettant à la population du Territoire d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance dans un pays prospère et viable. Ma délégation espère fermement entendre dire au cours de la quarantième session de ce Conseil que des progrès substantiels ont été enregistrés à cet égard.

Pour conclure, je voudrais exprimer ma gratitude aux représentants du Papua-Nouvelle-Guinée pour leurs interventions claires et détaillées et les réponses complètes qu'ils ont faites aux questions posées par les membres du Conseil. Sans la moindre intention de parler de la chose avec condescendance, je dirai qu'à en juger par la performance hautement compétente des trois Conseillers spéciaux, ma délégation a confiance que quel que soit le parti qui accède au pouvoir dans le Gouvernement futur d'un Papua-Nouvelle-Guinée indépendant, sa législature et son service civique seront en des mains excellentes.

M. SACKSTEDER (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) :

Beaucoup de choses se sont passées au cours de l'année depuis que le Conseil de tutelle s'est réuni la dernière fois pour examiner l'administration par l'Australie du Territoire sous tutelle de Nouvelle-Guinée et du Territoire non autonome du Papua. Parmi les événements importants qui ont eu lieu figure le renforcement évident de l'unité de la Nouvelle-Guinée avec le Papua, grâce à l'administration permanente et de plus en plus efficace des deux parties du Territoire comme un tout.

Permettez-moi de dire que ma délégation a été vivement impressionnée par le nombre de renseignements approfondis que la Puissance administrante a fournis au Conseil. Le rapport annuel détaillé et le rapport supplémentaire ont été complétés avec habileté par les remarques orales faites par l'ensemble de la délégation de l'Australie et du Papua-Nouvelle-Guinée. Nous nous louons des progrès faits par l'Autorité administrante et les Chambres d'assemblée sortante et nouvelle en vue de faire avancer le Territoire, et nous nous félicitons de la façon éclairée dont le peuple du territoire assume de plus en plus des responsabilités, qui vont croissant.

M. Sacksteder (Etats-Unis)

Ma délégation estime que l'événement le plus important en Papua-Nouvelle-Guinée au cours de l'année passée a été peut-être l'élection de la Chambre d'Assemblée du Papua-Nouvelle-Guinée. Le rapport fourni par la Mission de visite chargée d'observer ces élections est un document très précieux et qui met l'accent également sur la signification de cet événement. Nous tenons de ce fait à féliciter les membres de la Mission, M. Mohammed Hakim Aryubi de l'Afghanistan et M. Aleksandar Psoncak de la Yougoslavie, tous deux membres du Comité spécial des Vingt-Quatre, Sir Derek Jakeway, représentant notre voisin au Conseil de tutelle, le Royaume-Uni, et vous, Monsieur le Président, représentant les Etats-Unis. Lorsque nous préparerons notre rapport à l'Assemblée générale, le Conseil sera largement aidé par le grand nombre de renseignements contenus dans le rapport de la Mission. Il y a également beaucoup matière à réflexion dans le chapitre qui a trait aux "Observations de la Mission de visite".

Nous ne pouvons également que féliciter M. Simon Kaumi, qui a été responsable en grande partie pour le déroulement efficace des élections. Nous sommes heureux de noter d'après le rapport que les élections se sont déroulées d'une façon équitable et approfondie. De grands efforts ont été faits dans le but de permettre aux électeurs éloignés des bureaux de scrutin de participer au vote. La Mission de visite a observé que des équipes de scrutateurs ont voyagé des jours entiers sur des terrains difficiles pour recueillir quelques votes dans les villages les plus reculés. Le rapport note un élément innovateur dans les élections, à savoir l'inclusion de photographies des candidats sur les registres d'électeurs pour permettre l'identification des candidats et la création de tribunaux d'identification dans les bureaux de vote. Ces deux nouveaux éléments illustrent une faculté d'adaptation qui représente une valeur considérable au moment où le Papua-Nouvelle-Guinée est sur le chemin de devenir une entité nationale.

M. Sacksteder (Etats-Unis)

Tant la direction compétente des récentes élections que le pouvoir accru qui appartient maintenant à la population du Papua-Nouvelle-Guinée depuis les élections de la nouvelle Chambre d'assemblée sont deux indices importants du progrès accompli par la population. En outre, nous devons prendre acte avec satisfaction du fait que les membres nommés à la Chambre d'assemblée ont été réduits du point de vue numérique, laissant ainsi au peuple du Papua-Nouvelle-Guinée une part importante de responsabilités dans le processus permettant d'adopter des décisions.

Dans le domaine du progrès politique, le Conseil a noté l'an dernier que le transfert de l'autorité des ministres et ministres adjoints semblait progresser de façon satisfaisante. Il est encourageant de noter dans le rapport du représentant spécial que les Ministres, qui font partie d'un exécutif élu, à l'avenir :

"... exprimeront et détermineront la politique dans le large éventail des activités du gouvernement". (1395<sup>ème</sup> séance, p. 13)

Le représentant spécial a fait remarquer que de nombreux progrès avaient été réalisés dans l'indigénisation des fonctions gouvernementales. L'Ecole australienne de l'Administration du Pacifique, qui formait primitivement des expatriés pour les services dans le Papua-Nouvelle-Guinée, a été modifiée et se consacre presque entièrement, et ce aux frais de la puissance administrante, à la formation des Papuans-Néo-Guinéens pour les services publics de leur propre pays. On nous a également parlé du Programme exécutif supérieur, qui est un cours accéléré pour former et sélectionner des fonctionnaires qui sont appelés à occuper des positions clés dans les services publics du Papua-Nouvelle-Guinée. Selon ce programme, des fonctionnaires locaux occupent la direction de nombreux départements dans le gouvernement.

M. Sacksteder (Etats-Unis)

A propos des vigoureux efforts pour stimuler l'indigénisation, nous tenons compte des différences qui existent entre les habitants du Territoire en ce qui concerne le taux d'indigénisation. Nous sommes d'accord avec ceux qui désirent accélérer ce progrès, mais il faut consacrer du temps à cet effort pour que, à l'avenir, les postulants les plus qualifiés soient choisis aux postes de dirigeants et qu'une pleine participation soit assurée par tous les districts. En ce qui concerne ce programme, nous tenons compte du grand nombre de considérations qui doivent être examinées par la Puissance administrante et nous la félicitons d'encourager une plus grande participation locale au gouvernement du Papua-Nouvelle-Guinée.

Mais le Conseil se rappellera que, l'année dernière, il estimait que l'indigénisation de la magistrature ne progressait pas aussi vite qu'on le souhaitait. Le Représentant spécial a expliqué aux membres du Conseil les difficultés qui existent dans ce domaine; nous considérons les progrès de l'indigénisation dans la magistrature, dont nous a parlé le Représentant spécial, comme une évolution positive. Nous sommes également conscients des efforts déployés pour mettre en place un système de juges de villages pour résoudre les litiges à un niveau inférieur du tribunal local. La population a certainement le désir compréhensible, sur la voie de l'autonomie et de l'indépendance, non seulement de s'administrer elle-même, mais aussi de se juger, et nous estimons que les efforts tendant à assurer que les habitants du Papua-Nouvelle-Guinée deviennent les arbitres immédiats de leurs propres affaires méritent d'être notés.

Le Conseil a déjà discuté la nature régionale des partis politiques au Papua-Nouvelle-Guinée qui, de l'avis de certaines personnes, pourrait constituer un élément de faiblesse dans la structure des partis nationaux et du gouvernement national. A ce propos, il a été encourageant d'entendre les conseillers spéciaux nous parler des efforts tendant à l'unité nationale et du succès partiel de leurs partis en dehors de leurs régions de force. Nous espérons

M. Sacksteder (Etats-Unis)

que les partis politiques pourront couvrir l'ensemble du Territoire et contribuer à son unité. D'après les remarques de MM. Rea et Parao, nous avons été encouragés de noter que leurs partis - les deux partis principaux du Papua-Nouvelle-Guinée - accordaient une haute priorité à leurs efforts de développement des organisations sur l'ensemble du Territoire. Nous notons que l'éducation politique intéresse au plus haut degré l'Autorité administrante. Le Conseil se rappellera qu'à sa trente-huitième session, il a recommandé que l'éducation politique soit étendue aux expatriés. Nous estimons qu'il est vital pour l'avenir du Papua-Nouvelle-Guinée que cette minorité importante de la population comprenne le rôle qu'elle aura à jouer avec la majorité autochtone, et de lui permettre de s'adapter à ce rôle dans l'avenir.

Ma délégation a été très heureuse des initiatives prises par la Puissance administrante en ce qui concerne la préparation des Papuans-Néo-Guinéens au service des affaires étrangères. Un de ces futurs diplomates, jeune homme intelligent et très aimable, a déjà, comme plusieurs membres du Conseil s'en souviendront, été affecté à la mission australienne auprès des Nations Unies. Un plus grand nombre d'habitants du Territoire a commencé à se préparer pour le service futur dans le gouvernement. Une autre évolution dans le même sens, dont le Conseil devrait tenir compte, est la déclaration du ministre en chef, qui a dit que le gouvernement du Territoire avait l'intention d'établir un certain nombre de bureaux outre-mer - même avant l'indépendance - ce qui permettra de donner une plus grande expérience et de plus grandes connaissances à ces personnes dans le domaine des affaires étrangères.

Une citoyenneté commune pour le peuple du Papua-Nouvelle-Guinée contribuerait, de l'avis de certains, à l'unité de la nation naissante. L'attention accordée à cette question l'année dernière par l'Autorité administrante indique l'importance qu'on lui attache et nous espérons que l'initiative tendant à la citoyenneté commune sera poursuivie et que la Chambre d'assemblée adoptera des mesures dans ce sens.

M. Sacksteder (Etats-Unis)

Ma délégation a été très impressionnée par le film que nous avons vu dans cette salle la semaine dernière et qui avait trait au travail du conseil de gouvernement local de Goroka; nous sommes heureux que des gouvernements locaux de ce genre fonctionnent maintenant dans une grande partie du Territoire et que quatre ou cinq conseils supplémentaires aient été institués l'an dernier. Je suis sûr que les autres membres du Conseil seront d'accord avec nous pour se féliciter de ce progrès.

Dans le domaine économique, je voudrais brièvement noter l'absence de barrières tarifaires, et les concessions tarifaires qui permettent de vendre l'ensemble de la production de caoutchouc en Australie et accordent une attention spéciale au café.

Dans le domaine de l'éducation, ma délégation aimerait quelques précisions quant au pourcentage actuel d'enfants autochtones dans les écoles. Le représentant de l'URSS a calculé, sur la base des données contenues dans le dernier rapport annuel, que 15 à 17 p. 100 des enfants d'âge scolaire étaient inscrits dans les écoles. Le rapport du Conseil de tutelle à l'Assemblée générale de l'année dernière, document A/8404, Supplément No 4, citait le représentant de l'Union soviétique à la trente-huitième session du Conseil, au paragraphe 370, disant que, d'après la Mission de visite de 1971, 53 p. 100 seulement d'enfants de 7 à 12 ans fréquentaient l'école primaire. Ceci semblerait indiquer que le nombre des inscriptions serait supérieur aux données contenues dans le dernier rapport annuel et nous suggérerions que ces statistiques soient vérifiées et clarifiées. Cependant, ma délégation ne voudrait pas que les efforts dans ce domaine soient réduits par suite d'une amélioration des statistiques. Nous demandons à l'Autorité administrante de continuer à déployer tous ses efforts en vue d'étendre et d'améliorer l'éducation dans tout le Territoire.

En terminant, permettez-moi d'exprimer nos remerciements à la délégation australienne pour son excellente et complète présentation et ses réponses satisfaisantes à nos questions. Nous avons surtout été impressionnés par les interventions des conseillers spéciaux devant le Conseil et nous estimons qu'ils sont un hommage à la population qu'ils représentent et à l'Administration du Territoire. Ceci augure bien de l'avenir du Papua-Nouvelle-Guinée que ce pays ait pu s'attacher les services de personnes de ce calibre.

La séance est levée à 11 h 40.